



DOSSIER DE PRESSE

« L'environnement au cœur du métier de paysan »

Mercredi 07 octobre 2009

Sommaire

1/ Introduction

2/ L'environnement, une dimension bien intégrée par les agriculteurs bretons

- un dispositif réglementaire important
- un dispositif complémentaire basé sur le volontariat
- plus d'un milliard d'euros investi dans l'économie locale
- les pratiques de fertilisation ont fortement évolué

3/ Une nette amélioration de la qualité de l'eau

- les nitrates en baisse en Bretagne

4/ Pour une dynamique locale collective

- une responsabilité partagée
- utiliser collectivement tous les leviers
- la profession agricole bretonne s'engage

5/ L'agriculture force économique de la Bretagne

Document joint

Le témoignage du GAEC des Mézerais

- *l'exploitation*
- *le bassin versant du Haut-Gouessant*

Introduction

Après la seconde guerre mondiale, il a été demandé aux agriculteurs de nourrir la France et d'assurer son autonomie alimentaire. Ce contrat a été rempli !

Sur le plan environnemental, le développement rapide et important des productions agricoles a pu avoir des effets collatéraux dommageables portant notamment sur la qualité de l'eau. Mais depuis une vingtaine d'années un long chemin a été parcouru. Au-delà de la prise de conscience, les agriculteurs bretons se sont résolument engagés en faveur de l'environnement et la qualité de l'eau s'est améliorée. Malgré les crises agricoles que nous connaissons aujourd'hui, ils sont déterminés à poursuivre cette mobilisation avec pragmatisme et réalisme mais demandent simplement que l'on sache reconnaître les progrès accomplis.

1/ L'environnement, une dimension bien intégrée par les agriculteurs bretons

Un dispositif réglementaire important

En matière d'environnement, la profession est encadrée par un dispositif réglementaire important. Ce dispositif se traduit par de lourdes charges administratives. Son application exige beaucoup de professionnalisme.

Précisons que les programmes d'actions réglementaires menés jusqu'à ce jour ont été calibrés sur des objectifs d'amélioration de la qualité des eaux brutes en vue de la production d'eau potable, soit un taux de nitrates inférieur à 50 mg/litre.

- Le permis d'exploiter

L'activité d'élevage est soumise à deux régimes différents selon les effectifs d'animaux présents. Les petits ateliers doivent se conformer au règlement sanitaire départemental (RSD), les autres dépendent du régime des installations classées (IC). Ce document permet à l'administration de connaître le nombre d'animaux détenus par chaque exploitant. De plus, dans le cadre de la réglementation « installations classées pour la protection de l'environnement », l'exploitant respecte les normes de rejets établies en fonction des objectifs environnementaux du territoire où il se trouve.

- La Directive Nitrates

Elle impose deux principes de base : l'équilibre de la fertilisation azotée et un plafond d'azote organique de 170 kg/ha. En complément, elle définit les mesures et actions permettant d'une part l'optimisation de la fertilisation (plan de fumure prévisionnel) et d'autre part la limitation des risques de lessivage d'azote (généralisation de la couverture des sols en hiver, dates d'interdiction d'épandage). C'est aussi dans ce cadre que sont définies les zones d'excédent structurel (ZES) et les zones d'actions complémentaires (ZAC). Dans ces dernières, l'azote total (organique + minéral) est limité à 210 kg/ha.

- Le programme de résorption des excédents d'azote

Ce programme vise à résorber l'azote organique excédentaire qui ne peut pas être épandu dans les champs. Il concerne les cantons dont la charge moyenne d'azote organique produite dépassait 170 kg par hectare épandable, soit en moyenne, 70% de la surface agricole utile des exploitations.

- La conditionnalité PAC

Depuis 2005, l'octroi des aides de la PAC aux entreprises agricoles est conditionné au respect de règlements communautaires. Cela signifie qu'il faut :

- être en conformité avec 19 directives européennes : environnement, santé, bien-être animal,
- respecter les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) avec la mise en place de bandes enherbées pour 3 % des surfaces en cultures, au bord des cours d'eau IGN, le maintien des prairies permanentes, l'entretien minimal des terres, la diversité de l'assoulement. Sans oublier l'obligation des enregistrements de la fertilisation et des pratiques phytosanitaires.

- L'usage des produits phytosanitaires

Il est à nouveau précisé par un arrêté du 12 septembre 2006. De plus, le Grenelle de l'environnement a conduit à la mise en œuvre du plan Ecophyto 2018, avec en particulier un objectif de réduction de 50 % de l'usage de ces produits.

Un dispositif complémentaire basé sur le volontariat

- Le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA 1 et 2)

Ce programme porte sur la mise aux normes des bâtiments d'élevages. Concrètement, il s'agit d'adapter les capacités de stockage des effluents afin de réaliser les épandages aux meilleures dates et d'optimiser la valorisation de ces engrains organiques en remplacement des engrains minéraux.

- Les actions bassins versants

Conscients de la nécessité d'agir par masse d'eau, les agriculteurs se sont résolument engagés dans une politique de bassins versants, associant l'ensemble des acteurs locaux et notamment les collectivités. De nombreux territoires bretons ont été couverts par ces opérations qui ont permis une réelle avancée dans les pratiques agricoles, basée sur la valorisation des expériences réussies. Les répercussions de ces actions se sont étendues bien au-delà des bassins versants.

- Les MAE

Issues du second pilier de la PAC, les mesures agro environnementales (MAE) sont des actions contractuelles volontaires, proposées dans des territoires à enjeux identifiées par l'État et l'Agence de l'Eau. L'objectif est de permettre une évolution progressive des pratiques agricoles. Le bilan des engagements conclu en 2009 montre là aussi l'engagement de la profession. Les MAE sont d'ailleurs victimes de leur succès puisque les budgets alloués seront intégralement consommés.

Plus d'un milliard d'euros investi dans l'économie locale

Dans le cadre du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA1 et 2), plus de 18 000 exploitations agricoles bretonnes ont réalisé les travaux de mise aux normes environnementales de leurs élevages.

En Bretagne, l'objectif du programme de résorption a été fixé à 43 917 tonnes d'azote. Fin 2008, cet objectif était officiellement atteint à 76,5 %. En réalité, avec la prise en compte de la baisse des cheptels depuis quelques années (cf. page 14), il est atteint à plus de 85 %.

Ce programme s'est traduit notamment par la construction d'environ 450 stations de traitement des effluents d'élevage qui permettent d'éliminer chaque année 9 500 tonnes d'azote. A signaler également, le compostage de fumier de volaille. On compte ainsi, dans le département du Finistère, une trentaine de stations de compostage qui ont permis de résorber plus de 1000 tonnes d'azote.

Entre ces deux programmes, les agriculteurs bretons ont investi plus d'un milliard d'euros. Certes, ces travaux ont été réalisés avec le concours financier de l'agence de l'eau et des collectivités territoriales mais les coûts ont été assurés à plus de 70 % par les agriculteurs.

Notons que ce montant d'un milliard d'euros peut facilement être doublé si l'on y ajoute les frais de fonctionnement de ces équipements, le coût des nouvelles pratiques et les investissements réalisés dans les filières amont et aval.

Les pratiques de fertilisation ont fortement évolué

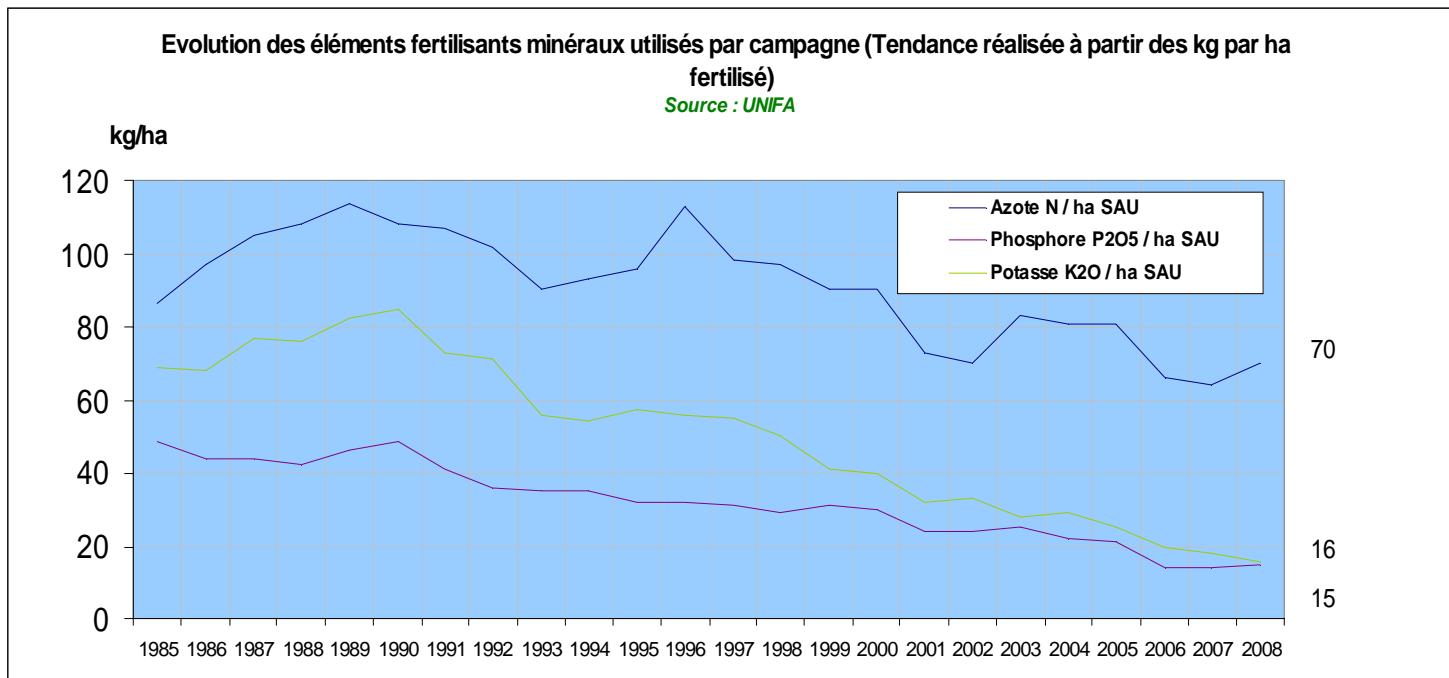
Résultats issus de l'évaluation du 3^{ème} programme d'actions de la Directive Nitrates (Source administration : MIRE Bretagne).

D'années en années, on a assisté au renforcement progressif de l'agronomie dans tous les raisonnements : analyses de sols, analyses d'effluents d'élevage, plans prévisionnels de fertilisation, etc...

- Les achats d'engrais en baisse

Les achats d'engrais minéraux ont fortement baissé :

- moins 20 % pour l'azote entre 1998 et 2007
- moins 35 % pour le phosphore entre 2003 et 2007



Données issues de la « Charte des prescripteurs »

- La production d'azote organique en baisse de 7,5 %

Entre 2000 et 2006, avec la diminution des cheptels et les gains de productivité, la production d'azote brut (avant toute résorption) est passée de 222 902 tonnes à 206 079 tonnes, soit une baisse de 7,5%.

- L'excédent azoté divisé par trois

En Bretagne, le solde de la balance azotée l'excédent azoté issu des grands comptes de l'agriculture⁽¹⁾ est passé :

- de 87 kg d'azote par hectare en 1997
- à 60 kg en 2001
- puis 30 kg en 2006

Il a donc été divisé par trois sur cette période et tend vers l'équilibre.

- Plus de 25 000 hectares de bandes enherbées

En quasi-totalité, le long des cours d'eau qu'elles contribuent à protéger.

- Les sols sont couverts en hiver

En automne, les agriculteurs implantent des cultures qui piègent l'azote résiduel et limitent son lessivage dans le sol. Au-delà de la réglementation, la profession agricole bretonne a choisi de généraliser la couverture des sols en hiver à toute la région.

- Le matériel d'épandage s'est amélioré

Des progrès importants ont été réalisés au niveau matériel d'épandage : précision de l'épandage, limitation des nuisances, amélioration de l'efficacité pour mieux répondre aux besoins des plantes.

(1)Source DRAF Bretagne

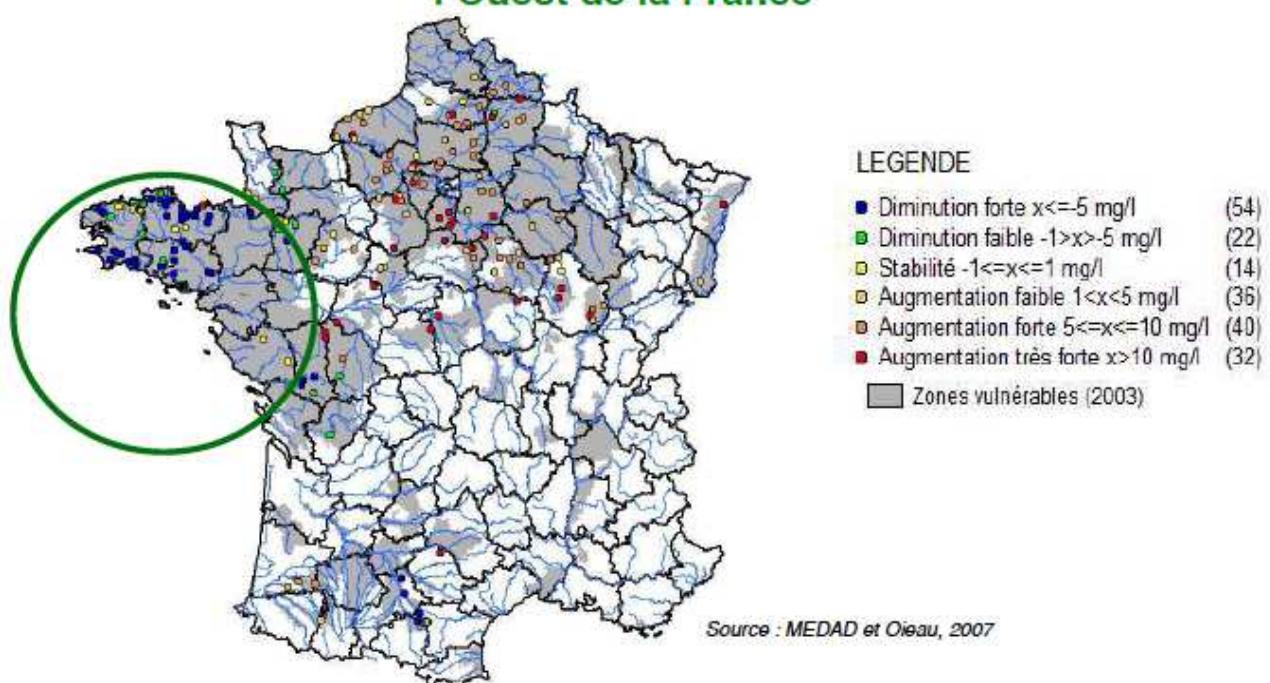
3/ Une nette amélioration de la qualité de l'eau

Les nitrates en forte baisse en Bretagne

Au niveau national, depuis une dizaine d'années, la Bretagne est la région où l'on a enregistré les plus fortes baisses de taux de nitrates.

La teneur en nitrates des eaux de surface diminue dans l'Ouest de la France

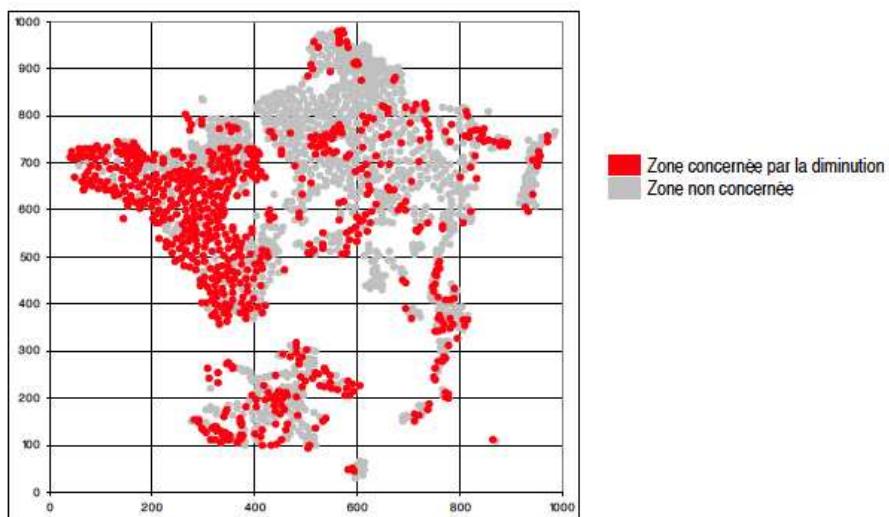
Les eaux superficielles ayant des teneurs moyennes supérieures à 25 mg/l en 2004-2005 qui diminuent depuis une dizaine d'années sont dans l'Ouest de la France



Source : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDAT)

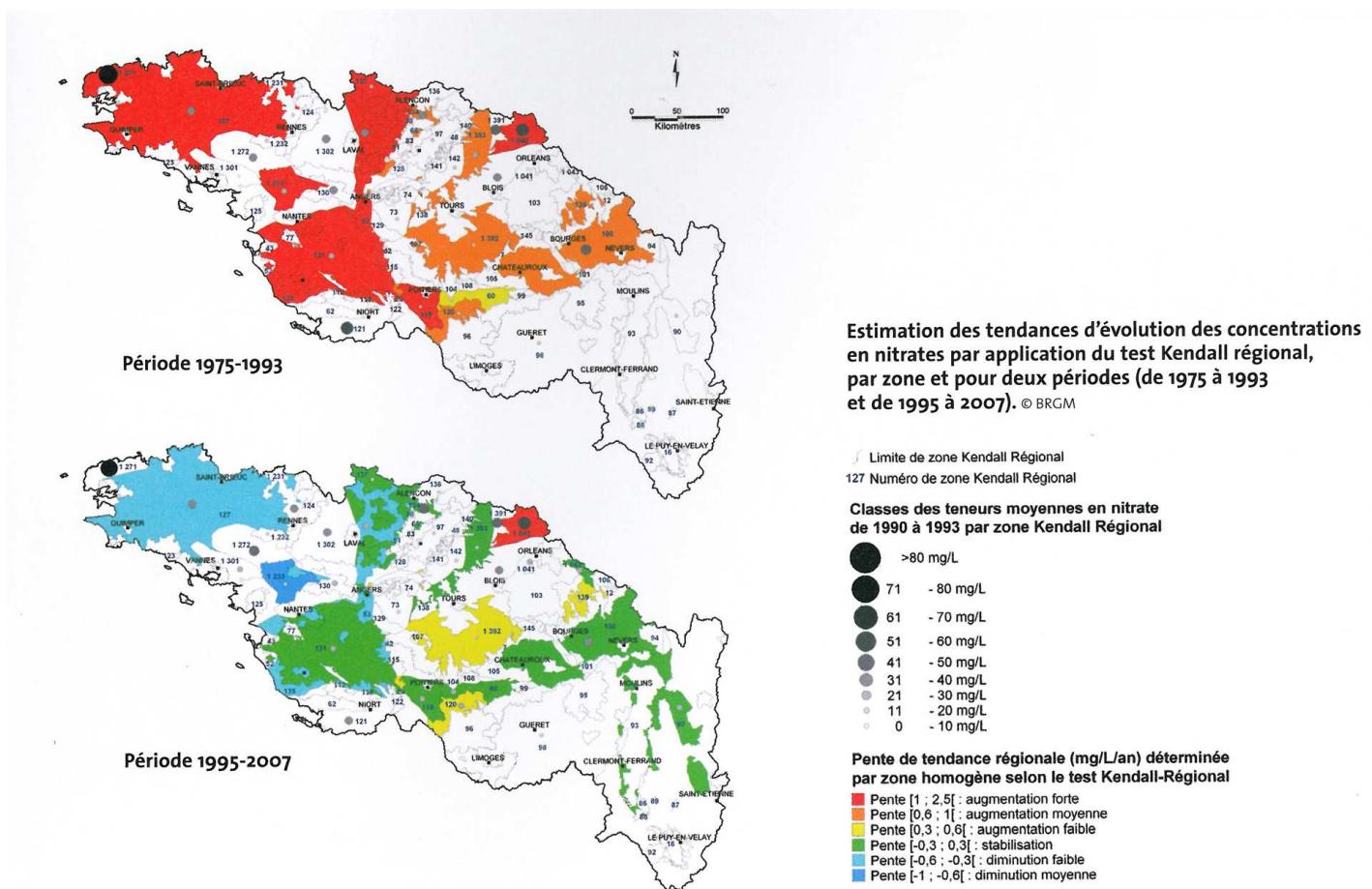
Les cantons en zone vulnérable où l'indicateur nitrate diminue de – 12,7 mg/l

Des cantons essentiellement localisés dans le Grand Ouest



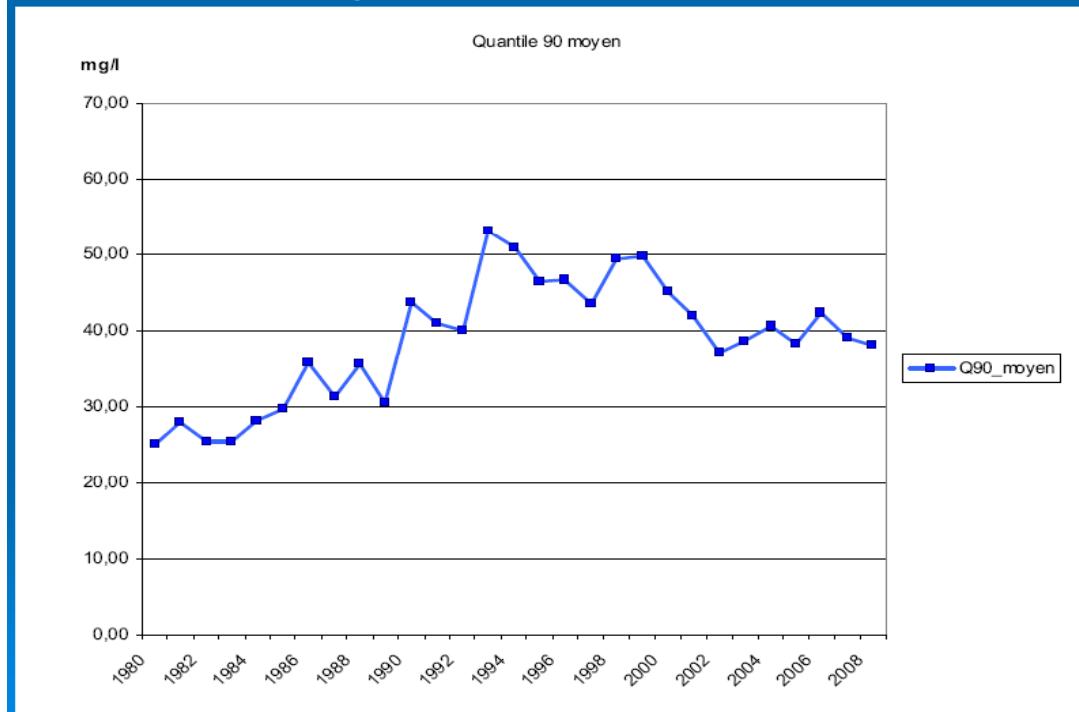
Source : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDAT)

Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux souterraines



Source BRGM Rapport 2008

Nitrates dans les eaux superficielles : Moyenne interannuelle



Source DIREN Bretagne 2008

En 2006, 99,6 % de la population bretonne recevait une eau conforme à la limite réglementaire en nitrates (50 mg/l) contre 86,7 % en 1999. (source Institut français de l'environnement –IFEN)

4/ Pour une dynamique locale collective

Une responsabilité partagée

Répétons-le, l'échouage des algues vertes sur les côtes est la résultante de plusieurs facteurs : des zones peu profondes à faible renouvellement d'eau, une forte luminosité, la richesse du milieu en phosphore déjà accumulé et enfin les flux d'azote au printemps.

L'enrichissement définitif des sédiments en phosphore est un héritage collectif qui concerne les collectivités et l'agriculture. En matière de nitrates, toutes les activités qui rejettent de l'azote dans les cours d'eau sont concernées. L'assainissement individuel, mal maîtrisé et l'assainissement collectif, surtout en période estivale, sont aussi des sources d'apports de nitrates (20 à 40% suivant les zones et les périodes de l'année). La France est d'ailleurs sous la menace d'un contentieux Eaux Résiduaires Urbaines.

Utiliser collectivement tous les leviers

Pour poursuivre la lutte contre les algues vertes, la profession agricole bretonne propose à tous les acteurs concernés (état, collectivités, scientifiques, associations environnementales, ...) de se mettre autour de la table.

L'heure est désormais au dépassement de tous les clivages, qu'ils soient techniques, professionnels ou politiques pour instaurer sur les zones concernées une dynamique locale solidaire qui privilégie l'action collective aux accusations stériles.

Avant toute chose, il y a nécessité d'y voir plus clair car d'un territoire à l'autre, les mécanismes du développement des algues vertes ne sont pas toujours bien connus.

Il faudra ensuite identifier sans tabou, tous les leviers, préventifs ou curatifs qui permettent de diminuer le risque d'eutrophisation des baies les plus concernées et d'améliorer la qualité des eaux littorales.

Le préventif est une nécessité et doit concerner l'ensemble des activités génératrices de flux de nutriments vers le littoral. Mais, compte tenu du délai de réponse du milieu, nous pensons également qu'il faut développer une nouvelle approche du ramassage des algues qui doit se faire en mer, avant échouage, notamment pendant l'hiver, afin d'en réduire le développement pendant l'été suivant. Cette pratique est développée ailleurs dans le monde. On doit s'en inspirer pour avancer rapidement sur ce point.

La profession agricole bretonne s'engage

Malgré un contexte de crise sans précédent, les agriculteurs bretons restent ouverts aux échanges sur un objectif de diminution des flux d'azote toutes origines confondues qui soit partagé, réaliste et accompagné des soutiens financiers nécessaires à la pérennité économique des exploitations. Face au problème des algues vertes, la profession agricole bretonne prend les engagements suivants :

1/ Au niveau local, dans chaque bassin versant, être force de proposition dans les comités de pilotage multi-partenaires dont les missions seront de :

- définir les objectifs à atteindre,
- préciser les implications des uns et des autres pour y parvenir,
- élaborer un plan d'action global et complet, adapté à chaque territoire aussi bien préventif que curatif, dans le domaine agricole comme dans les autres domaines.

2/ Travailler sur un objectif de résultats et non de moyens.

3/ Evaluer les effets des efforts déjà accomplis par la profession agricole sur la diminution à venir et probable des nutriments.

4/ Participer activement aux solutions de valorisation des algues fraîches ramassées.

5/ Renforcer les actions de recherche appliquée, sur le plan technique comme sur le plan économique afin de traduire des objectifs de flux de nitrates dans l'eau en objectif d'évolution des pratiques agricoles.

6/ Renforcer les actions de développement (transfert des techniques) auprès des agriculteurs sur la base des objectifs qui auront été partagés par tous les acteurs des territoires concernés.

5/ L'agriculture force économique de la Bretagne

En Bretagne, l'agriculture et l'agroalimentaire représentent 145 000 emplois. Plus globalement, la contribution de l'agriculture à l'économie de la Bretagne c'est⁽²⁾ :

- 30 % des emplois,
- 39 % du chiffre d'affaire des entreprises,
- 34 % des exportations.

Grâce à l'agroalimentaire qui représente 36 % des emplois industriels bretons, notre région a mieux résisté à la crise financière mondiale.

La profession agricole s'est engagée avec détermination pour la préservation de l'environnement avec des résultats incontestables. Selon les bassins versants, il faut entre 10 et 20 ans pour voir l'impact des modifications de pratiques. Nous pouvons donc affirmer que toutes ces actions continueront à porter leurs fruits.

Si la Bretagne reste une grande région d'élevage, il faut avoir conscience de la baisse des effectifs animaux constatée depuis une dizaine d'années. Le cheptel reproducteur porcin est en baisse de 15 %, le nombre de bovins a diminué de 12 % et les volailles sont en baisse de 20 %. Dès lors, toute baisse supplémentaire de la production aurait de graves conséquences sur l'emploi.

(2) Source : Jean Ollivro, géographe - 2008